

Rapport annuel du co-président pédiatrie pratique

Stefan Rupp, Einsideln

Traduction: Rudolf Schlaepfer, La Chaux-de-Fonds

L'année écoulée a été la première avec une co-présidence à la tête de la SSP. Cela a beaucoup d'avantages, soit l'attribution de dossiers de sujets plutôt hospitaliers à l'un des co-présidents, celle de sujets concernant la pédiatrie pratique à l'autre. Lors de changements de président, ce système garantit une certaine constance, l'un des deux co-présidents restant normalement en fonction.

Mais il y a aussi des problèmes. Les dossiers concernant les deux groupements doivent être traités ensemble ou alors attribués à l'un des deux co-présidents. La question se pose aussi, si et jusqu'à quel point doivent aller connaissance et partage des sujets n'étant pas clairement attribués à l'un ou à l'autre, en d'autres termes jusqu'où un co-président gère seul ses dossiers.

Il existe ici un potentiel d'amélioration du fonctionnement qui s'établira au fur et à mesure des expériences avec cette façon de conduire une société. L'amélioration du partage évitera les doubles emplois et les frustrations.

Du point de vue de la pédiatrie pratique, trois sujets sont au premier plan: l'AI, l'enseignement spécialisé et la nouvelle Association des médecins de famille.

À l'initiative de Rolf Temperli il a été possible d'établir un contact avec M. Müller de l'OFAS. Notre représentant Jon Caflisch et son groupe ont mené des discussions fructueuses, ayant permis d'évoquer les problèmes et la recherche de solutions. Nous ne pouvons pas nous attendre à des résultats rapides, l'AI se trouvant elle-même exposée à d'énormes pressions. Malheureusement les efforts d'économie appliqués aux rentes pour adultes ont été élargis aussi aux maladies congénitales, ce qui est à notre avis inacceptable. Ceux qui s'attendent à des changements rapides seront déçus, mais la voie choisie nous semble être la bonne.

La discussion concernant l'enseignement spécialisé s'est progressivement déplacée dans les cantons. L'introduction des nouvelles modalités montre que beaucoup de problèmes n'ont pas été reconnus ni considérés à leur juste valeur. Tout a été «démédicalisé» en faveur d'une «pédagogisation» qui n'a fait que créer de nouvelles difficultés. Certains cantons ont élaboré des solutions praticables, d'autres ont plus de problèmes. Il est important que nous fassions pression au niveau cantonal et régional, mais aussi au niveau fédéral à travers Jon Caflisch. L'état actuel est loin d'être satisfaisant, l'enseignement spécialisé a besoin de la pédiatrie.

La création de l'Association des médecins de famille suisses, jusqu'ici appelé HAECH, avance à grands pas. Le but est une représentation politique adéquate des médecins de premier recours avec titre de spécialiste. Une société comme la SSP n'est plus à la hauteur dans le contexte politique actuel. Des alliances sont nécessaires pour défendre la médecine de famille, dont fait partie aussi la pédiatrie pratique, et pour créer des conditions qui permettront l'exercice de cette merveilleuse profession aussi dans le futur. Ce n'est pas seulement notre souhait à nous, mais aussi celui de nos patients. La constitution de la nouvelle association aura lieu en septembre lors du congrès WONCA à Bâle. La SSP devra décider lors de l'assemblée générale en juin à St.Gall si elle veut en faire partie ou rester à l'écart. Une politique autonome de la SSP au service de la pédiatrie pratique ne me paraît pas réaliste, nous devons nous allier à d'autres forces, au risque de sombrer.

Les contacts externes se développent très positivement. Des discussions fructueuses ont été menées avec le Forum pour la pédiatrie pratique, les contacts doivent être approfondis. Même si les intérêts ne sont pas tout à fait les mêmes, beaucoup de points sont communs et peuvent se régler en commun, ou par l'une pour les deux so-

ciétés. Avec les médecins pour adultes des contacts étroits ont lieu au sein du CMPR, le Collège pour la médecine pratique. Une grande partie des fonctions du CMPR sera transmise à la nouvelle association professionnelle, le CMPR devra donc se redéfinir au sein de cette nouvelle structure. Un point culminant a été la création de la Fondation pour la promotion de la médecine de famille FMF, où la SSP est représentée par Olivier Adam. La plupart des questions inhérentes à l'assistantat au cabinet ont été transmises par le CMPR à cette fondation, portée par les organisations de médecine de premier recours. Les contacts avec la FMH passent par l'assemblée des délégués où ne sont discutés que peu de sujets pédiatriques, mais qui permet d'entretenir les contacts avec les collègues médecins de premier recours. Il est d'autre part important d'être rapidement informés lorsque sont évoqués des sujets touchant à la pédiatrie et de pouvoir ainsi prendre position. Nous sommes aussi représentés à la chambre médicale.

L'année écoulée a montré que la représentation de la pédiatrie ambulatoire au sein du comité n'est pas optimale. La cohésion avec les groupes régionaux fait défaut, les contacts avec le Forum aussi pourraient être plus intenses. Les représentants du sous-comité ambulatoire (SCA) se trouvent dans une sorte de vacuum. Il s'avère malheureusement qu'un cabinet médical à plein temps empêche un travail de politique professionnelle efficace, du moins en partie. L'année à venir devra servir à repenser la structure, le mode de travail et les contacts du sous-comité ambulatoire et à apporter les corrections là où c'est possible. La création de la nouvelle association professionnelle contribuera peut-être à analyser et à adapter nos structures internes.

Il reste du pain sur la planche.